

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 16 décembre 2024

Nombre de Membres : Afférents : 11 ; Présents : 8 ; Qui ont pris part au vote : 10
A l'unanimité Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

L'an 2024, le 16 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 9 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 9 décembre 2024.

Etaient Présents : Mmes Violette FERNANDES, Maire, Vinciane HOLLIER, Ingrid YENK, Mrs Nicolas MILLET, Guy LACOUDRE, Nicolas ANCLIN, Bernard CHIVAILLE, Michel VACHERON

Ont donné procuration : Mr Jean-Claude LEBAS à Violette FERNANDES, Paul DELUGE à Nicolas MILLET

Etaient absents excusés : Alain PLANCHON

A été nommé(e) secrétaire : Michel VACHERON

2024_0033- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AMENAGEMENT DU BOURG

Vu la délibération 2023-04 du 20 décembre 2024 validant le plan de financement initial ;

Vu les subventions DETR, département du Cher et Amendes de Police notifiées pour un montant total de 192 717 € ;

Vu la révision du calendrier du projet ;

Considérant qu'il est constaté un besoin de réajustement du projet, intégrant des compléments d'aménagement et de demandes de subventions complémentaires ;

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal un nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération réévalué à un montant de 602 562 € HT intégrant l'ajustement des besoins et l'augmentation des coûts prévisionnels ; il est ainsi décomposé comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20241217-2024_0033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT – AMÉNAGEMENT DU BOURG

16 décembre 2024

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	TAUX
ETUDES	79 396 €	<i>SUBVENTIONS NOTIFIÉES :</i>		
		<i>D.E.T.R.</i>	148 667 €	21%
TRAVAUX		<i>CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	24 000 €	4%
TRANCHE FERME	371 657 €	<i>AMENDES DE POLICE</i>	20 050 €	3%
Aménagement de la traversée du village avec création de voie verte (voie partagée piétons/cyclable)				
Amélioration de l'accessibilité, sécurisation et mise en valeur des espaces publics		<i>SUBVENTIONS EN COURS DE DEMANDE :</i>		
Création d'espaces verts et valorisation du patrimoine local		<i>LEADER - Mobilité du quotidien</i>	100 000 €	14%
TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : AIRE DE COVOITURAGE	31 427 €	<i>CRST Mesure 30.1 Covoiturage</i>	15 714 €	2%
Création d'une aire de covoiturage à proximité des équipements publics et sans artificialisation des sols		<i>CRST Mesure 23 Aménagement espace public</i>	116 106 €	16%
TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : AMENAGEMENT ESPACES VERTS ET ABRIS BUS RUE DU PUITTS CHERRIER	40 128 €			
Mise en accessibilité de l'arrêt de bus avec renouvellement de mobiliers urbains favorables à l'intermodalité (abri bus, stationnement vélo, etc...) et aménagements paysagers				
TRANCHE OPTIONNELLE N°3 : AMENAGEMENT POUR LA SECURISATION DES CHEMINEMENTS PIETONNIERS	46 294 €			
Création de cheminements sécurisés le long de l'axe principal pour renforcer les mobilités du quotidien permettant l'accès aux espaces publics et à des modes de déplacement alternatifs				
TRANCHE OPTIONNELLE N°4 : REFECTION PROVISoire LE LONG DES BORDURES DE LA RD 6	33 660 €	AUTOFINANCEMENT	298 537 €	40%
Travaux de réfection temporaire pour mise en sécurité en attendant les travaux du gestionnaire de la voirie				
TOTAL DES DEPENSES (HT)	602 562 €			
TOTAL DES DEPENSES (TTC)	723 074 €	TOTAL DES RECETTES	723 074 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres représentés :

- APPROUVE le réajustement du plan de financement prévisionnel portant le coût total du projet à un montant réajusté de 602 562 € H.T. ;
- DECIDE LE MAINTIEN des subventions déjà notifiées et de poursuivre les démarches pour en solliciter de nouvelles ;
- DECIDE D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025 ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Madame le maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet, notamment la finalisation des études et diagnostics, à lancer et à signer les procédures nécessaires à la mise en œuvre des travaux et des marchés publics ainsi que la signature des marchés publics et des conventions avec les financeurs et à signer tout document relatif à cette opération.

La présente délibération annule et remplace celle en date du 20 décembre 2023 concernant le plan de financement prévisionnel initial, tout en confirmant les engagements financiers et administratifs déjà pris.

La présente délibération est adoptée et sera transmise à la préfecture pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme :

En mairie, le 16 décembre 2024
Le Maire,
Violette FERNANDES



Le secrétaire de séance,
Michel VACHERON